



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **DISPARITION DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ANNONAY**

**C'est fait, les décisions de Madame La Ministre de la Justice viennent de tomber.**

**Après un simulacre de négociation, contre l'avis des organisations syndicales de salariés, des organisations syndicales des personnels des greffes des tribunaux, des magistrats, des avocats, Madame la Ministre décide de fermer 63 conseils des prud'hommes sur les 271 répartis sur l'ensemble du territoire.**

**L'Ardèche est touchée par la fermeture du conseil d'Annonay.**

**C'est ainsi une partie de la justice de proximité qui disparaît.**

**Les salariés justiciables devront faire plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires pour déposer leur dossier, se rendre aux conciliations, aux audiences, qui souvent sont renvoyées plusieurs fois.**

**Il y a fort à parier que nombre de salariés y réfléchiront à deux fois, avant d'engager une procédure longue et souvent coûteuse.**

**La logique de suppression de cette institution judiciaire, espérée par les employeurs, appuyée par les gouvernements de droite, depuis plusieurs années est en route.**

**Quand sera ajouté à cette disparition programmée, l'idée du gouvernement et du MEDEF, de faciliter la rupture du contrat de travail, par accord contractuel dès sa signature, la boucle sera bouclée.**

**Mais Madame la Ministre n'a que faire de la justice de proximité, des salariés, des citoyens, pas plus que des fonctionnaires, qui, avec la faiblesse des moyens mis à leur disposition par le budget de la justice, la font vivre.**